27me Année N° 158 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Jeudi 7 Juin 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 12.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les *frais de poste en sus.*
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 18

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 6 JUIN 1883

JUGES ET FORÇATS

Voilà deux mots qui hurlent de se voir accouplés.

Combien paraît plus impossible l'accouplement des magistrats et des pensionnaires de la Nouvelle-Calédonie !

Cet accouplement, un député de l'extrême-gauche, fils d'un magistrat éminent, M. Madier de Montjau n'a pas craint de le faire à la tribune de la Chambre des députés.

Non-seulement il a eu — nous ne dirons pas l'impudence — mais la folie de comparer les forçats aux juges, mais encore d'affirmer ses sympathies pour les premiers et sa haine pour les seconds.

Et le ministre s'est tu !

Le ministre de la justice, qu'on appelait autrefois le grand-juge, qui est le gardien suprême de l'honneur de la magistrature française, a permis qu'un député tînt un semblable langage!

Et M. Brisson, président de la Chambre des députés, n'a pas rappelé l'orateur à l'ordre !

Et M. Camescasse, préfet de police —fils de M. Camescasse, conseiller à la Cour de cassation — a laissé insulter son père !

Il a fallu que M. Ribot montât à la tribune pour flétrir le langage de M. Madier de Montjau.

Il l'a fait avec une hauteur de langage, une émotion et une conviction sincères, mais au milieu de l'indifférence de la majorité, qui avait applaudi son collègue de l'extrême-gauche.

Cet incident parlementaire montre l'esprit de la réforme judiciaire.

On poursuit moins la réforme de l'institution, le remaniement des tribunaux que l'abolition de l'esprit d'équité, de justice et d'impartialité par lequel la magistrature a assuré près d'un siècle de paix sociale.

Les débats qui se sont terminés hier donnent à l'institution de la nouvelle magistrature le caractère d'une institution essentiellement contraire à son but naturel, qui est un but de justice et de pacification.

On a supprimé le serment politique, mais on exige du juge bien autre chose que la fidélité au monarque, et aux lois constitutionnelles.

Il devra faire vœu de servilité!

Il n'aura pas d'autre opinion politique que le Gouvernement. Il aimera les amis des ministres, il détester a leurs ennemis.

Il jugera, non point en consultant le code, mais en consultant le député de son arrondissement.

Et si, écœuré par cette triste besogne, il essaye de réagir, on le révoquera.

Il descendra du siége avec les « forçats » qui vont être prochainement révoqués.

Nous ne voulons pas croire que la nouvelle magistrature se plîera à tous les caprices du pouvoir, parce qu'alors ce serait contre elle que se retournerait la comparaison de M. Madier de Montjau.

Car si elle entrait dans la voie de la forfaiture qu'on veut la contraindre à suivre, la toque du juge serait plus infamante que le bonnet vert du forçat; et la simarre plus déshonorante que la veste grise du pensionnaire des maisons centrales.

Le Sénat votera certainement le projet de loi adopté par la Chambre.

L'accord est fait, paraît-il.

Dans quelques mois, il ne restera plus dans notre France — que Berryer appelait « le pays des grands justiciers » — que des oppresseurs et des opprimés.

Suivant que vous serez blanc ou rouge, la balance de Thémis pèsera contre vous ou pour vous.

Après le clergé, le tour de la magistrature est venu ; après la magistrature, viendra sûrement le tour de l'armée.

On a commencé par combattre la morale religieuse, on poursuit en supprimant la justice.

Quand on aura créé le désordre moral, il ne restera plus qu'à désorganiser l'armée pour que le désordre matériel descende triomphant dans la rue.

Ce sera la victoire assurée aux forçats amis de M. Madier de Montjau.... et aux ennemis de la France.

Tel est l'évènement inéluctable que nous préparent l'esprit révolutionnaire, la lâcheté des opportunistes et les passions radicales qui se tendent fraternellement la main dans l'hémycicle du Palais-Bourbon.

Pierre Salvat.

BERTHE DE VILLERS

Berthe de Villers était né en 1844. Entré à l'Ecole militaire en 1864 dans la section de cavalerie, il y était victime d'un accident de cheval qui l'obligeait à redoubler une année et à renoncer à son arme de choix. Il sortait, en 1867, dans l'infanterie de marine. Sa première colonie fut le Sénégal ; en rentrant, il prit part à la fatale campagne de 1870, fut fait prisonnier à Bazeilles et interné à Darmstadt. Choisi plus tard comme aide de camp par M. le général Reboul, il passa avec lui l'inspection générale dans différentes colonies Il fit ensuite la Guadeloupe et enfin, en 1880, fut nommé chef de bataillon Il avait trente-six ans. Pas une voix ne s'éleva contre cet avancement relativement rapide. En 1881, il était nommé commandant militaire au Tonkin.

Peu de temps après sa promotion au grade de chef de bataillon, il s'était marié avec la nièce de l'amiral Ribourt. Il laissait en France, en allant prendre possession de son poste, sa femme et son jeune fils, pensant les appeler auprès de lui après qu'il aurait vu son installation à Hanoï. Les évènements l'en empêchèrent.

Il écrivait à son ami intime au commencement de 1882 : « Dire que je suis heureux » de n'avoir pas ma femme auprès de moi! » Qui l'eût cru ? Mais il n'y faut plus son» ger, je ne saurais plus me faire occire, ce » qui finira par arriver, je crois ; tu sais du » reste que nous n'avons jamais beaucoup » tenu à notre peau. » Etait ce un pressentiment ? Il avait été déjà l'objet de tentatives d'empoisonnement.

Intelligent, brave, calme et clairvoyant, il fut le premier à signaler les agissements des Pavillons noirs, auxquels il tint tête le premier. Il fut blessé à la prise de la citadelle d'Hanoï et décoré pour cette circonstance; il était déjà officier de l'ordre royal du Cambodge. Il se maintint bravement dans cette citadelle avec une poignée d'hommes, pendant que le commandant Rivière allait prendre Nam-Dinh. Il était enfin mortellement blessé à la dernière sortie et vient de succomber.

Indépendamment de ses éminentes qualités de soldat, de Villers possédait toutes celles de l'homme du monde spirituel et distingué; toujours gai, il était estimé et aimé de tous ceux qui le connaissaient. Musicien émérite, il jouait d'une façon remarquable du hautbois, cet instrument si difficile. Son biniou, comme il l'appelait, le suivait partout. Triebert son professeur le tenait pour son maître; aussi modeste que véritablement artiste il était très difficile de le faire jouer en public, mais il faisait tous les jours une heure ou deux d'études. Combien de gaies soirées, ce pauvre biniou, maintenant muet, a fait passer à la concession d'Hanoï

Homme supérieur, vaillant soldat, cœur d'or, de Villers vient de mourir, en défendant le drapeau de la France. Que l'expression de nos vives sympathies, que celles du pays tout entier aillent consoler un peu la jeune veuve et le pauvre petit orphelin.

L. Dutertre.

LA RECHERCHE DE LA PATERNITÉ

M. Gustave Rivet vient de déposer sur le bureau de la Chambre la proposition de loi suivante, relative à la recherche de la paternité :

« La société souffre d'un mal dont tout le monde s'inquiète. La population decroît ; le nombre des avortements, des infanticides et des abandons d'enfants se multiplie, et nul ne peut rester indifférent à cette douloureuse situation.

» Déjà plusieurs projets de lois soumis aux délibérations de la Chambre ont pour but de favoriser l'accroissement de la population, et de créer des asiles pour y recueillir les enfants sauvés ou moralement abandonnés.

» Les mesures qu'on a proposé de prendre pourront avoir d'excellents résultats ; mais destinés à pallier les effets du mal, elles ne combattent pas dans leur origine les désordres qu'il s'agit de réprimer ou de guérir.

» Ce qui cause le plus grand nombre des avortements, des infanticides et des abandons, c'est, il est vrai, la honte qui s'attache à la maternité en dehors du mariage ; mais c'est aussi et surtout la difficulté ou l'impossibilité matérielle dans laquelle se trouvent les filles-mères d'élever leurs enfants.

» Si elles avaient l'espoir de la réhabilitation par le mariage, ou seulement l'assurance d'un secours matériel, si conformément aux lois naturelles, le père devait, lui aussi, concourir à élever l'enfant, n'est-il pas évident qu'on verrait décroître le nombre de ces abandons ou de ces meurtres d'enfants dont nous nous effrayons ?

» Dans l'intérêt de l'enfant innocent, et au nom du droit de la femme, il faut donc assurer à l'enfant et à la fille séduite la protection naturelle du père, protection plus efficace et plus juste que celle de la commune ou de l'Etat. Il faut admettre la recherche de la paternité.

» J'ajoute que le sentiment du droit naturel suffirait à nous imposer cette loi. La société a trop longtemps sanctionné par son odieuse indifférence une criante injustice. C'est sur la fille-mère que retombe toute la responsabilité de ce qui, ce me semble, est bien un peu l'œuvre d'un autre. Pendant que le séducteur peut presque se faire gloire de ce qu'un euphémisme coupable appelle « des bonnes fortunes, » la mère, avec la honte de ce qui est pour elle une faute, » supporte seule la charge de l'éducation de l'enfant.

» N'y a-t-il pas là une inégalité à effacer du code républicain ? n'est-il pas temps, en cette grave question de la paternité, d'appliquer le principe : « Chacun doit être responsable de ses actes ? »

» Donc, au nom de la justice, et ayant en vue la diminution des crimes, l'intérêt de l'enfant, et le droit de la femme, j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi suivant :

» Art. 1er. — La recherche de la paternité est admise, pourvu qu'il y ait des preuves écrites, ou faits constatants, ou témoignages suffisants.

» Art 2. — Si le père reconnu refuse d'épouser la mère, celle-ci est en droit de réclamer des dommages intérêts.

» Art 3 — La femme peut déclarer sa grossesse, désigner le père et commencer l'instance trois mois avant sa délivrance.

» Art 4. — Pendant la minorité de l'enfant, l'action en recherche de paternité appartient à la mère ou au tuteur.

» Art 5.— L'action en recherche de la paternité se prescrit par six mois à partir de la majorité de l'enfant.

» Art 6.— La fille âgée de plus de vingt-cinq ans ne sera pas admise à poursuivre un mineur de moins de dix-huit ans.

» Art 7.— Les revendications de paternité reconnues calomnieuses et de mauvaise foi seront poursuivies et punies des peines applicables en matière de diffamation.

» Art 8 — Est abrogé l'article 348 du Code civil, et toute disposition contraire à la présente loi. »

LES FÊTES DE MOSCOU ET LEURS EFFETS

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* écrit :

« Les fêtes du couronnement à Moscou sont terminées, et, sans nul doute, elles laisseront des traces ineffaçables dans la nation russe. Ces fêtes avaient un caractère religieux et dynastique, en même temps que national et populaire. Au milieu de l'éclat même de ces fêtes, il s'est produit des faits importants qui auront certainement des effets durables. Le manifeste impérial a rendu à leur famille des milliers d'hommes égarés, et a accordé en outre une importante remise d'impôts aux classes les plus pauvres de la population. La lettre adressée par l'Empereur au grand-duc Michel, président du Conseil de l'Empire, est d'une haute importance politique en ce qu'elle trace le programme d'une activité législative féconde en ce qui concerne la vie générale de la nation. Le Czar a particulièrement fait ressortir le côté pacifique de sa politique dans l'ukase relatif aux sectes dissidentes, aux indemnités à accorder aux propriétaires fonciers pour les dédommager des pertes qu'ils ont subies et à la libération définitive des serfs.

» Les paroles que le Czar a adressées aux maires des communes rurales et aux maréchaux de la noblesse témoignent de son désir d'établir des relations cordiales entre le monarque et ses sujets, de sa ferme résolution de pratiquer la justice et d'empêcher les populations de se laisser égarer par des excitations mensongères qui tendent à faire naître la haine des classes les unes contre les autres

» Seul, un gouvernement fort, dans lequel l'Empereur exerce le pouvoir, tandis que ses sujets lui accordent leur amour et leur confiance, peut entreprendre la solution des grands problèmes; seul, un pareil gouvernement peut entreprendre le règlement général de toutes les questions, sans avoir besoin de trembler devant la concession de n'importe quelle liberté.

« Les paroles de l'Empereur, aussi bien que les vœux exprimés par la noblesse et le peuple, témoignent de son désir de maintenir la paix et la tranquillité. La lettre que l'Empereur a adressée à M. de Giers est un programme de paix complet, qui a les sympathies de la nation russe.

» Cette même nation russe est devenue pendant les fêtes du couronnement, plus apte à un travail fructueux, parce qu'elle sait que l'ère de sa future grandeur repose dans la main ferme d'un monarque ennemi de toutes les phrases inutiles, de toutes les illusions, qui s'est consacré au bonheur de ses nombreux millions de sujets. »

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* réfute en même temps les assertions de certains journaux, relativement aux tendances agressives de la Russie en Arménie :

« D'après ce journal, les bruits relatifs à la concentration de troupes russes sur la frontière d'Arménie sont dénués de fondement. Ce sont là, ajoute-t-il, de vieilles fables et le Sultan lui même n'ignore pas qu'elles ne reposent sur aucun fondement.

» La Russie n'a point l'intention de s'étendre et la politique impériale n'a qu'un but : voir la Turquie inaugurer enfin des réformes et agir de concert avec les grandes puissances »

LE MONT SAINT-MICHEL

Au sud-ouest du département de la Manche, dans la baie même qui porte son nom, se dresse une des plus admirables choses de la vieille France, le Mont-Saint-Michel. Objet de l'admiration de tous, de la curiosité des étrangers toujours attirés par une réputation plusieurs fois séculaire, le Mont-Saint-Michel *au Péril de la mer, in periculo maris*, comme disent les vieilles chroniques, contient non-seulement des édifices hors ligne, comme le Cloître et l'Eglise, si justement appelée la Merveille, mais ses vieux remparts sont toujours debout, et il n'est pas une de leurs pierres qui ne soit consacrée, pour ainsi dire, par un souvenir historique.

On ne saurait dire ce que ces antiques murailles ont soutenu d'assauts, et ce qu'il s'est accompli de prodigieux exploits dans leur enceinte. Lorsque le flot de l'invasion anglaise roula, pendant cent ans et plus, sur la Basse-Normandie, les forteresses et les châteaux dont la province était semée furent pris et surpris, ruinés par les uns et par les autres ; la plupart sont entièrement disparus; il n'en reste pas trace, sinon dans l'histoire; d'autres, en petit nombre, ne montrent plus guère que des décombres et restent comme des témoins mutilés du passé. Plus tard, les guerres de religion achevèrent la besogne de l'invasion. Seul, ou à peu près seul, le Mont Saint-Michel demeura intact. Fort de sa situation tout exceptionnelle, entouré qu'il est par la mer, à l'heure du flux, les sables mouvants ne lui constituaient pas une moindre sauvegarde, pendant les basses-eaux. Aujourd'hui encore, il y aurait péril à s'avancer, sans guide, sur ces grèves, et c'est pour cela, sans doute, qu'on a voulu les disputer à l'Océan et les gagner.

Ceci est une besogne d'ingénieurs, gens peu préoccupés du passé, et bien probablement de spéculateurs, qui ont vu, dans cette opération, une affaire probable. Afin d'atteindre ce résultat, ils s'agissait de construire une simple digue, pour réunir l'îlot à la terre ferme. Il y a longtemps, neuf ans aujourd'hui que, par décret, la construction de la digue a été déclarée d'utilité publique. Ce décret avait été naturellement précédé d'une enquête. On interrogea les habitants de la côte et les habitants du Mont auxquels on avait fait entrevoir, d'avance, tous les avantages que leur promettait cette entreprise, et, naturellement, les uns et les autres ont opiné du bonnet. Pêcheurs et paysans tiennent en maigre estime un monument, si merveilleux qu'il soit, surtout quand on leur promet que les pierres se changeront en écus.

La petite population du Mont Saint-Michel et la population riveraine acquiescèrent, peut être même sans trop savoir pourquoi. Cela rappelle un peu ce maire de campagne qui, chargé par l'autorité administrative de faire opter son conseil municipal entre deux projets de tracé de chemin de fer, convoque les conseillers et leur expose que le préfet les met en demeure d'opter. On ne saisit pas bien la signification du mot, mais puisque M. le préfet désire qu'on opte, on optera, et, la discution ainsi épuisée, le maire dicte au maître d'école que le conseil opte à l'unanimité. A quoi bon faire de la peine à M. le préfet ? Dès ce moment, architectes et antiquaires s'émurent. M. Corroyer, entre autres, qui avait été chargé par le gouvernement d'un travail sur le Mont et sur ses édifices, protesta avec énergie. L'art dut s'effacer devant les ponts et chaussées et la fameuse digue, commencée en 1878, fut achevée en une année.

Qu'est-il arrivé ? Ceci, qui était à prévoir : que les courants de marée qui s'établissaient, à la mer montante, entre l'îlot et la cote, contrariés par la digue, ont pris une autre direction, et s'en sont allés battre les vieilles murailles du mont dont quelques-unes menacent ruine et crouleront bientôt, si l'on n'y prend garde. Jolie besogne qu'ont faite là MM. les ingénieurs ! Mais ce n'est pas tout encore, et il paraît que, pour être réellement utile, il faudrait que la digue fît une trouée dans les remparts, là où elle s'attache aux rochers de l'île. Ici, les ingénieurs se sont trouvés en présence de M. Corroyer, qui s'est impitoyablement opposé à ce que l'on touchât aux fortifications ; et voilà la digue sans issue, puisqu'elle aboutit à une muraille.

Qu'adviendra-t-il de cela ? Le cri d'alarme qui vient d'être jeté par un journal du soir, et qui a éveillé tant d'échos dans la presse, sera-t-il entendu ? Va-t-on considérer comme nulle et non avenue cette opération de vandalisme menaçant l'existence d'une forteresse qui renferme, comme dans un écrin de pierre, les plus merveilleux bijoux de l'art architectural, et dont les souvenirs remontent aux jours les plus lointains du Moyen-Age ? Comme on l'a vu hier, M. Jules Ferry vient de nommer une commission chargée de trancher la difficulté pendante entre les beaux-arts et les travaux publics, et qui va commencer immédiatement ses travaux. Il faut croire que, dans ses appréciations, cette commission tiendra compte de l'opinion publique, et ne condamnera pas à la légère le Mont-Saint-Michel, mort à partir du jour où la digue franchirait les murailles et les fortifications.

Il y a, dans cette grave question, d'autres intérêts en jeu que ceux des quelques douzaines d'habitants du Mont qui vivent de la pêche et aussi des visiteurs ; quant aux riverains, peut-être ont-ils opté à la manière du maire ci-dessus, et franchement ce ne serait pas suffisant. Paul Féval, avec son grand amour du merveilleux, a écrit la légende du Mont-Saint-Michel, qui est un véritable poème. J'en conseille la lecture à ceux qui, sachant faire la part des exagérations mystiques, y trouveront ample matière à émotions historiques. Nos ancêtres sont morts là, par milliers, dans la contrée voisine de ce Mont convoité par l'Angleterre, pour la défense du sol nor-

---

FEUILLETON DU 7 JUIN 1883 — 28 —

LE

CRIME DES AIRELLES

PAR

SAINT-VERON

DEUXIÈME PARTIE

LES DEUX AGENTS

II

Le vieux renard à l'œuvre

(SUITE)

— Fort bien. Je n'ai pas besoin de vous dire que Mme la marquise ne doit pas entrer dans notre secret ; elle est aveuglée par son affection pour sir Arthur Warthon elle pourrait, sans le vouloir, commettre une imprudence.

— Personne, excepté mon tuteur, ne saura qui vous êtes.

— Pourriez-vous m'indiquer où est situé le kiosque où nous devons nous rencontrer ?

— Vous n'avez qu'à suivre ce sentier à gauche, il vous y conduira. Cela allongera un peu le chemin que vous aurez à faire pour aller au château.

— Ce sera pour le mieux, ce retard vous donnera le temps de faire la leçon à M. le marquis.

— Alors, à bientôt, monsieur Follefeuille.

— Souvenez-vous que désormais je m'appelle François Verlogeux, artiste photographe.

— Je m'en souviendrai.

— Un mot encore, mademoiselle ; convenons d'un signal entre nous pour indiquer nos rendez-vous ; lorsque j'aurai à vous entretenir, je mettrai une fleur à ma boutonnière. De votre côté, si vous avez quelque chose à me communiquer, vous emploierez le même moyen; nous nous rendrons alors à notre pavillon.

— C'est chose convenue, monsieur Verlogeux.

Un quart d'heure plus tard, le faux artiste était introduit dans le salon du château.

La famille était réunie, le marquis, prévenu par Thérèse, joua admirablement son rôle dans la comédie de la présentation.

Le prétendu François Verlogeux exhiba la lettre du procureur de la République.

— Votre arrivée m'enchante, fit le gentilhomme, après en avoir pris connaissance...je vous promets de ne pas vous laisser manquer d'occupation pendant votre séjour ici.

— Mais, mon ami, nous avons nos portraits, objecta la marquise, peu désireuse de voir un étranger s'installer dans son habitation.

— Un portrait à l'huile ne peut suppléer le portrait carte que l'on distribue à ses amis et connaissances. Il y a longtemps que je désire en avoir.

— Il y a plusieurs sites des environs dont je voudrais la photographie, ajouta Thérèse.

— J'ai bien d'autres travaux à vous confier, surenchérit M. des Airelles; je possède la plus belle meute du Morvan; vous ferez d'abord le portrait séparé de chacun de mes chiens, puis une vue d'ensemble de toutes mes bêtes avec mon piqueur René au milieu.

— Tout cela pourra se faire, dit l'artiste, mais il faudra du temps.

— Qu'à cela ne tienne, vous aurez votre chambre, vous vous assoierez à notre table !

— Trop d'honneur !

— J'adore les arts et les artistes, fit le marquis.

Quant à Mme des Airelles, elle n'en revenait pas de cette fureur de photographie qui, tout d'un coup, affolait la famille.

—On pourra loger monsieur dans la tour du Nord, proposa Thérèse.

— Tu n'y songes pas, ma petite, après l'évènement?...

— C'est là qu'est le plus beau jour, appuya le marquis, d'un ton si péremptoire, que la marquise n'osa soulever aucune objection.

— Si vous le voulez bien, monsieur, je vais vous conduire dans votre chambre, proposa Mlle de Cerneuse.

— Très volontiers, fit l'agent, en reprenant sa valise.

Ils se dirigèrent vers l'appartement qu'avait occupé Mme de Lestanges.

Follefeuille examina le théâtre du crime avec l'œil d'un policier.

— C'est là, n'est-ce pas, devant ce bahut que l'on a trouvé son corps?

— Oui, monsieur : elle était étendue, la face en l'air, tenant encore dans sa main une liasse de lettres.

— Je comprends, elle a été frappée de bout, au moment où elle venait de retirer le dépôt qu'elle a conservé même après sa mort.

— En effet, les choses ont dû se passer ainsi, approuva t-elle.

— La disposition des lieux me prouve que l'assassin ne venait pas du dehors.

— A quoi le reconnaissez-vous ?

— C'est bien facile à déduire : le procès-verbal du médecin qui a fait l'autopsie a constaté que votre cousine avait été frappée par derrière. Si le meurtrier était entré par la porte; elle se fût trouvée face à face avec lui, et c'est par devant qu'elle aurait reçu la blessure.

— En effet, personne n'avait fait avant vous cette remarque si simple et si importante en même temps. Les magistrats, en faisant l'inspection des lieux, auraient dû tenir compte de ce détail, qui est tout en faveur de mon pauvre fiancé... C'est la preuve de son innocence, puisqu'il est admis que lorsqu'il a été rejoindre Mme de Lestanges, cette dernière avait regagné son appartement depuis plusieurs heures.

Je vais vous raconter, continua le policier en s'animant un peu, comment les choses se sont passées... L'assassin avait bien certainement précédé la victime dans cette pièce lorsqu'elle y est entrée : il devait être caché dans ce cabinet noir dont la porte est ouverte en ce moment ; remarquez qu'elle fait face au bahut ! Il me semble que je le vois du fond de son observatoire : il ne perdait aucun mouvement de celle dont il avait juré la perte... pour la frapper il a choisi juste l'instant où elle avait le dos tourné, alors qu'elle fouillait dans le meuble.

— Ce que vous dites est transparent, fit la jeune fille en frissonnant.

— Tenez, mademoiselle, continua-t-il, placez-vous devant le bahut dans la position qu'elle devait avoir ; moi, de mon côté, je vais reproduire la marche du meurtrier.

Mlle de Cerneuse obéit, et le vieil agent, qui s'était caché dans le cabinet, s'avança vers elle à la façon d'un reptile.

La pantomime avait été si bien exécutée, qu'elle poussa un cri de terreur lorsqu'elle le sentit surgir derrière elle.

— Oh ! fit-elle, tremblante encore, les choses ont dû se passer ainsi.

— Le bruit de la marche du misérable, continua Follefeuille, a été d'autant mieux étouffé que le tapis qui couvre le parquet est des plus épais.

— Je vous le répète, c'est la démonstration la plus évidente de l'innocence de Léon Gervais, que vous puissiez faire, s'écria-t-elle, émerveillée de cette sagacité.

Il secoua la tête en signe de négation. — Nous ne sommes pas encore au bout de notre tâche, fit-il, il y a encore bien des points obscurs à éclaircir : il faut d'abord que nous expliquions comment l'assassin a pu pénétrer ici ; il est nécessaire enfin, et c'est le plus essentiel que nous découvrions comment il a pu s'emparer d'une arme appartenant à votre fiancé, pour en faire l'instrument du crime... Ce n'est pas d'un seul coup que nous arriverons à ces découvertes ; il nous faudra sans doute bien des tâtonnements avant de réussir !... J'ai encore, mademoiselle, à vous adresser quelques questions. La chambre où nous sommes n'a-t-elle pas d'autre issue que celle qui nous a servi pour entrer ?

— Il y a, monsieur, dans ce cabinet noir, une porte qui donne sur l'escalier de service.

— Ah ! ah ! mais voici un détail des plus importants ; veuillez me faire visiter cette seconde pièce.

— Elle est fort obscure, il nous faudrait un flambeau.

—J'ai sur moi des allumettes bougies qui durent cinq minutes, je vais en allumer une pour nous éclairer.

Et il entra le premier.

La pièce dans laquelle ils se trouvèrent n'était pas grande, c'était une sorte de cabinet où l'on déposait les malles de ceux qui séjournaient au château ; ainsi que l'avait expliqué Mlle de Cerneuse, il avait deux issues, l'une sur la chambre à coucher, l'autre sur l'escalier de service.

— Cette porte, fit le policier, en désignant la seconde, est elle fermée d'ordinaire ?

— Presque jamais, monsieur, répondit-elle ; je puis même vous affirmer qu'elle ne l'était pas durant le séjour de ma cousine, c'est par là que la femme de chambre pénétrait chez elle le matin.

— Voyons l'escalier, proposa Follefeuille.

C'était un escalier de pierre en forme de vis ; il s'ouvrait sur la terrasse dominant la rivière et communiquait à la cuisine placée dans le sous-sol.

— La porte de la terrasse est-elle fermée la nuit ?

— Toujours ! c'est la cuisinière qui est chargée de ce soin.

— Existe-t-il d'autres issues donnant sur l'extérieur.

— Pas d'autre que l'escalier d'honneur dont mon tuteur ferme tous les soirs la porte avant de se coucher.

— Les clefs de la fermeture sont-elles en double au château ?

— Oui, monsieur ; le marquis possède le double de la clef principale ; quant au n° 2 de la petite porte, c'est la cuisinière qui en a la garde.

— Ces détails sont forts importants ; ils demandent une vérification spéciale. Vous m'obligeriez fort, mademoiselle, en vous assurant que les deux clefs de l'escalier de service existent toujours.

— Je vais m'en informer pendant que vous vous installerez dans votre chambre.

(*A suivre.*)